Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601485-20251211-2025_12_061-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	3	14	17

Date de la convocation : 18/11/2025
Date d'affichage : 24/11/2025

VOTE
A l'unanimité
Pour : **17**
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : TRECANT Dominique

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : Jean-Pierre GOURDEN, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Philippe DEPUTTE, Renée GAIVORT, Nolwenn GENTIL, Lucie KOWAL, Denis L'ANGE, Marie LE QUINTREC, Pierre-Alain LOEZIC, Solenn LOEZIC, Véronique PERON, Jean-François THIEBOT, Dominique TRECANT

Absents excusés ... : Anne-Françoise LE BIHAN pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Didier LE CHANU, pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC
Christophe TERRES, pouvoir à Renée GAIVORT

(Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* : Thibault de la MOTTE, Myriam ROSSOLIN,

D-2025-12-061

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS RELATIVES A LA STATION D'EPURATION (Lagunage) ET AU RESEAU D'EAUX USEES DU P.A LOCMARIA (7.5)

Monsieur Claude CONAN, Adjoint au maire fait lecture du bordereau suivant :

La présente délibération a pour objet de solliciter, par l'intermédiaire du Cabinet d'Etudes Bourgois qui est mandaté, deux subventions portant sur les dossiers suivants (cf. mémoire explicatif joint) :

1) Pose d'une chambre débitmètre sortie STEP

Afin de fiabiliser les mesures de débit en sortie STEP et mieux identifier les flux sortants, la commune souhaite poser via la création une chambre débitmètre au niveau de la sortie des eaux traitées (à proximité du canal de comptable existant). L'équipement débitmètre DN200mm sera autonome sur batterie avec coffret de télétransmission.

2) Installation d'un nouveau poste de refoulement PA Locmaria

Le poste de refoulement actuel présentant un risque d'infiltration d'eaux parasites et de casse du refoulement par effet cisaillement du sol, il est proposé de créer un nouveau poste de refoulement à proximité de la route départementale et ainsi renouveler une partie du réseau gravitaire.

L'estimation des dépenses est la suivante :

Le montant total des deux installations est estimé à 140 000 € HT soit 168 000 € TTC) se décomposant de la façon suivante :

- **Création d'une chambre débitmètre au niveau de la sortie des eaux traitées :**

30 000 € HT, soit 36 000 € TTC

- **Création d'un nouveau poste de refoulement au secteur de Locmaria + reprise réseaux EU :**

110 000 € HT, soit 132 000 € TTC

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601485-20251211-2025_12_061-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2025-12-061 (2/2) - ***SOLLICITATION DE SUBVENTIONS RELATIVES A LA STATION D'EPURATION (Lagunage) ET AU RESEAU D'EAU USEES PA LOCMARIA (7.5)***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ***Accepte*** *de mandater le Cabinet d'études Bourgois pour procéder au dépôt des dossiers de demande de subventions.*
  Approuve la sollicitation des subventions *pour les dossiers : création d'une chambre débitmètre à la sortie de la STEP de la commune selon le montant estimé à 30000 € HT, et la création d'un nouveau poste de refoulement au Parc d'activités Locmaria pour un montant estimé à 110 000 € HT.*
- ***Donne*** *pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, et signer tout document contractuel y afférent.*

- *Voté à l'unanimité par 17 voix Pour*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,

Dominique TRECANT

Le Maire,

Jean-Pierre GOURDEN

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 11 décembre 2025
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.